



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 2024/1-11

Nombre de membres :		Le lundi 12 février à 14 H 30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Hautes-Alpes s'est réuni à l'Etat-major du SDIS des Hautes-Alpes à GAP après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Marcel CANNAT, président.
- en exercice	20	
- présents	12	
- pour	12	
- contre	0	
- abstention	0	
- ne participant pas au vote	0	

Etaient présents :

Madame Béatrice ALLOSIA + Monsieur Joël BONNAFFOUX + Monsieur Marcel CANNAT + Madame Corinne CHANFRAY + Madame Elisabeth CLAUZIER + Madame Evelyne COLONNA + Monsieur Jean-Marc DUPRAT + Monsieur Christian DURAND + Monsieur Christian HUBAUD + Monsieur Vincent MEDILI + Monsieur Juan MORENO + Madame Ginette MOSTACHI + Madame Françoise PINET

* * * * *

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) dans ses parties législatives et réglementaires relatives aux services départementaux d'incendie et de secours ;

VU le rapport n° 2024/1-11 du président du conseil d'administration ;

Considérant la séance du Bureau du conseil d'administration du 15 janvier 2024 ;

Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ▶ prennent acte du compte-rendu des activités du Bureau du conseil d'administration présenté par le Président ;
- ▶ informent que le Tribunal Administratif de MARSEILLE peut être saisi :
 - par voie de recours formé contre le présent arrêté dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification ;
 - par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait certifié conforme,

Le président,


Marcel CANNAT

Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration du SDIS 05,
compte tenu de la réception en

Préfecture le : **23 FEV. 2024**

et de la publication-notification

le : **23 FEV. 2024**

Pour le président du conseil d'administration
et par délégation
Le directeur départemental adjoint,


Colonel Jean-Yves BROECKER



Service départemental d'incendie
et de secours des Hautes-Alpes

**Séance du conseil d'administration du service départemental
d'incendie et de secours des Hautes-Alpes
le lundi 12 février 2024**

Délibération n° 2024/1-11

OBJET : Compte-rendu des activités du Bureau du conseil d'administration du SDIS.

Exposé des motifs

Lors de sa séance du 21 septembre 2021, le conseil d'administration a donné compétence au Bureau pour :

- La préparation, la passation, la signature et l'exécution des marchés publics en procédure formalisée.
- L'exonération de services aux employeurs de sapeurs-pompiers volontaires conventionnés et avantages aux employeurs partenaires.
- L'aliénation des matériels.
- L'autorisation pour signature des contrats, conventions et avenants.

Le président présente à l'assemblée les décisions prises par les membres du Bureau, lors de la séance du 15 janvier 2024.

Le président rappelle qu'il appartient à l'assemblée de prendre acte du compte-rendu des activités du Bureau du conseil d'administration.



**Séance du Bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie
et de secours des Hautes-Alpes du lundi 15 janvier 2024**

Ordre du jour

Préparation de l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration du 12 février 2024.

Délibération BUR n°2024/1-1

Autorisation au Président ou à son délégué à signer l'avenant n° 2 au marché relatif à la fourniture et à la livraison de pneumatiques et prestations associées.

Lot 1 : Fourniture et livraison de pneumatiques VL, chaînes à neige et prestations associées.

Lot 2 : Fourniture et livraison de pneumatiques PL neufs et rechapés, agricoles et prestations associées.

Délibération BUR n°2024/1-2

Exonérations employeurs.

Délibération BUR n°2024/1-3

Autorisation au Président pour la signature de contrats, conventions et avenants.

* * * * *